MAROC LE PROCESSUS DU CONTRÖLE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

1) LE CADRE DE LA REFORME DU CONTRÖLE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

- La réforme marocaine s'inscrit dans le cadre <u>de la bonne gouvernance</u> de la gestion publique
- Elle vise à améliorer <u>la performance</u> de la gestion des dépenses de l' ETAT
 - ✓ Réduire les coûts globaux
 - ✓ Simplifier
 - ✓ Fluidifier les circuits et procédures
 - ✓ Responsabiliser d »avantage les gestionnaires

2) DEMARCHE DE MODERNISATION ET DE RENFORCEMENT DE L'EFFICIENCE FINANCIERE

- Simplifier les contrôles à priori
- > Structurer le budget en programmes
- > Responsabiliser les ordonnateurs

3° LES CARACTERISTIQUES DE LA REFORME

- Rapprocher les structures opérant le contrôle à priori
- Déploiement d'un contrôle modulé
- Dispositif d'évaluation des capacités des ordonnateurs pour bénéficier du contrôle modulé
- Renforcement du contrôle à posteriori
- Celui de la régularité dans une logique d'audit et celui de la performance
- > Dispositif de responsabilisation des ordonnateurs sur la performance

REFORME EN PROFONDEUR DU DISPOSITIF DE CONTRÖLE

- Rapprochement entre acteurs locaux chargés du contrôle
- Niveau d'adhésion et d'imlication des ministères et col loc dans la montée en compétence de leurs services gestionnaires
- Inspiré des pratiques nationales mais prenant en compte les spécificités nationales
- Réforme dans la durée mais aussi avec des résultats à court terme

PHASES DU PROCESSUS DU CONTRÖLE

A) La programmation de la dépense publique

> Identification des besoins

- > Evaluation des besoins
- Priorisation des besoins
- > Programmation des besoins
- > Inscription à la loi de finances

B) Les contrôles d'exécution (à deux niveaux)

> Le contrôle de l'engagement

Il s'agit de la vérification de la régularité de la dépenses et sa bonne imputation (CGDE)

Le contrôle de paiement (contrôle de validité)

Il s'agit principalement de l'exactitude des calculs , de la liquidation des dépenses et du caractère libératoire du règlement

Ce dispositif es complété par un contrôle interne misen place par l'ordonnateur pour vérifier la régularité, la validité, le service fait et la réception

C) LES CONTROLES A POSTERIORI

Plusieurs contrôles à ostériori peuvent être exercés de façon non systématique pour vérifier la régularité de la déense, sa matérialité voire sa performance

Ces contrôles à postériori peuvent être pris en charge par différents acteurs (Parlement , CDC IGF)

Ce contrôle s'applique à toutes les dépenses publiques (fonctionnement / investissement /Etat / Col Territoriales /EPA $^\circ$